



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/25599  
15 avril 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

Lettre datée du 13 avril 1993, adressée au Secrétaire général par le  
Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 11 avril 1993, qui vous est adressée par le Président de la République azerbaïdjanaise Aboulfaz Eltchibeï à propos de la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 6 avril 1993 (S/25539).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hassan A. HASSANOV

ANNEXE

Lettre datée du 11 avril 1993, adressée au Secrétaire général  
par le Président de la République azerbaïdjanaise

L'Azerbaïdjan note avec satisfaction que le Conseil de sécurité a donné suite à sa demande de convocation d'urgence d'une réunion sur l'agression perpétrée par la République d'Arménie dans les districts azerbaïdjanaïses de Latchine et Kelbadjar, entre autres.

Nous avons étudié de près la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 6 avril (S/25539). On constate avec satisfaction que le Conseil de sécurité exprime pour la première fois dans un document sa profonde préoccupation face aux derniers événements survenus dans la région et exige le retrait immédiat des forces armées arméniennes des territoires occupés.

Il importe au premier chef que le Conseil de sécurité maintienne sans faillir cette ligne de conduite dans ses décisions futures, car, comme le montrent les derniers événements, les ambitions annexionnistes de la République d'Arménie augmentent. En témoigne l'élargissement du champ d'opérations des forces armées arméniennes actuellement concentrées dans les districts azerbaïdjanaïses occupés. Une menace d'invasion pèse sur les districts de Fizouli, Djebrail, Koubatly et Zanguelan, où vivent plus de 200 000 habitants.

Nous sommes persuadés que les faits qui seront présentés dans le rapport du Secrétaire général en cours d'établissement justifieront l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution qualifiant les actes de la République d'Arménie d'agression contre la République azerbaïdjanaïse souveraine, exigeant le retrait immédiat des forces armées arméniennes de tous les territoires azerbaïdjanaïses envahis et menaçant d'adopter des sanctions conformément à la Charte des Nations Unies si cette décision du Conseil de sécurité n'était pas respectée.

Nous espérons que l'atteinte à l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan commise par l'Arménie sera interprétée comme un défi au nouvel ordre mondial.

Pour leur part, les corps constitués de la République azerbaïdjanaïse accordent et continueront d'accorder leur pleine et entière collaboration au représentant officiel de l'ONU dans la République, M. M. Al-Said, et aux représentants de la CSCE présents dans la région, dans les activités qu'ils mènent en vue de rassembler et de communiquer au Secrétaire général des informations sur les faits confirmant cette agression.

(Signé) Aboulfaz ELTCHIBEI

-----